SÉANCE ORDINAIRE
Du 20 octobre 2025

* * *

COMMUNE DE LIMESY

Seine-Maritime

* * *

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 octobre 2025 à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, au foyer rural, sous la présidence de M. Jean-François CHEMIN, Maire.

Etaient présents : M. CACHELEUX René, M. CHEMIN Jean-François, M. CLASTOT Florent, Mme DUPUIS Jacqueline, Mme FERCOQ Béatrice, Mme HARDY Floriane, M. HUREL Raphaël, Mme LEMAISTRE Florence, M. LIEBRAY Johann, M. MALHOUITRE Jean-Jacques, M. MAUROUARD Mathieu, Mme NICAISE Sophie, M. NICOLLE Francis, M. SENECHAL Bernard, M. TERNON Mathieu.

Absents excusés : Mme GRENET Bénédicte (pouvoir à Mr CHEMIN Jean François) Mme CARCA-BOUCHER (absence excusée), Mme NICOLLE-SEHIER Virginie (pouvoir à Mme HARDY Floriane), Mme Zoé VINCENT (pouvoir à M SENECHAL Bernard).

Est nommée secrétaire de séance : Mme HARDY Floriane

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'adopter le précédent compte-rendu du conseil municipal du 08 juillet 2025.

QUESTION DIVERSES :

Une constatation concernant la nouvelle boulangerie : déception sur le fait qu'il n'y ait pas tous les produits le matin, l'information a été remontée directement à la propriétaire. Sinon dans l'ensemble beaucoup de personnes sont satisfaites. Pour la boucherie rien à redire.

Un souhait a été émis pour un arrêt de car dans le bas de Becquigny : c'est impossible la roue est très dangereuse avec les nombreux virages. Une demande avait déjà été faite il y a quelques années comme pour Neufmesnil.

Soucis au niveau de la rue du héron, au passage d'eau qui traverse la route. L'eau a tendance à creuser dessous.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DONT LE TERME EST LE 31 12 2026. (Délibération n° 2025-037)

Monsieur le Mairie explique que la collectivité a adhéré il y a 4 ans au contrat de groupe d'assurance collective garantissant pour nos agents les risques encourus en cas de décès, d'invalidité, ou d'incapacité (maladie ordinaire, maternité, Congés longue durée ou congés longue maladie) ou en cas d'accident ou maladie imputable au service. Ce contrat se termine au 31 décembre 2026.

Le conseil doit se prononcer avant le 31 janvier 2026 pour adhérer à ce contrat de groupe, qui vise en la mise en concurrence d'assureurs. Cet engagement n'est en aucun cas définitif, chacun reste libre, à l'issue de la mise en concurrence de souscrire ou non au contrat qui sera retenu.

En revanche une délibération doit être prise en ce sens, dès aujourd'hui, faute de quoi, il ne sera plus possible de rejoindre après le contrat de groupe retenu.

Le conseil municipal décide à l'unanimité le renouvellement du contrat de groupe assurance si l'offre proposée est recevable.

SUBVENTION (DON) A L'ASSOCIATION « SPORTEE » A LA SUITE DU DECES DE DANIEL LEVIGNEUX. (Délibération n° 2025-038) :

Monsieur Chemin explique que lors du décès de Daniel Levigneux survenu brutalement le 14 aout dernier, nous devions envoyer une gerbe de fleurs, mais nous avons appris que la famille et Daniel aurait préféré qu'un don soit fait à l'association « sportee » à Eslettes.
Cette association a pour but de venir en aide, à travers le sport aux personnes en situation de handicap. Cette cause tenait à Daniel qui avait une sœur handicapée à la suite d'un accident de la vie.
Pour rappel, Daniel Levigneux était une personne engagée dans la vie associative de Limésy ; mais il était surtout l'époux de Monique, notre ancienne secrétaire de mairie. Il conviendra de se prononcer pour ou contre cette proposition, ainsi qu'en déterminer, si nécessaire, son montant.

Tous les membres du conseil municipal ont voté à l'unanimité pour ce don au profit de l'association « sportee » d'un montant de 150€

SUBVENTION COMPLEMENTAIRE FOYER RURAL ACTIVITE CIRQUE DERNIER TRIMESTRE 2025 (Délibération n°2025-039) :

Suite au retour à la semaine de 4 jours, des activités culturelles (cirque) et sportives (activité multisports) sont proposées aux enfants scolarisés à Limésy sous l'égide du FOYER RURAL depuis septembre 2017.

Le coût pour les parents s'élève à 30.00 € par activité, par trimestre et par enfant scolarisé à Limésy.
Pour les enfants non scolarisés et non domiciliés à Limésy le coût est de 50.00€.

Lors du vote des subventions en début d'année, il a été décidé d'allouer la somme de 3 240 € au foyer rural pour compenser la part des parents. Le coût de l'activité se monte à 50 €. La participation des parents est de 30 €, la différence : soit 20€ par enfant, revient à la commune. Il y avait à cette période 81 enfants*20€ * 2 trimestres.
Monsieur Chemin demande de voter pour la subvention complémentaire pour la période de septembre à décembre 2025. Sur la base de 20€ * 62 enfants pour ce trimestre soit au total de 1 240 €.

A l'unanimité le conseil municipal vote pour cette subvention d'un montant de 1240€.

DELIBERATION SUR LE PDMS PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE (Délibération N° 2025-040)

Monsieur Chemin explique en quoi consiste le PDMS : Plan De Mobilité Simplifiée, il informe qu'il a été accepté et voté par délibération en com-com Caux Austreberthe le 19 mars 2025.

Ce plan est une déclinaison du PLUi HD, H comme Habitat et D comme Déplacement.

Il est composé d'un diagnostic, d'un plan d'action où le rôle de la com-com est d'inciter, d'aider de promouvoir les déplacements non pas comme une solution unique que serait la voiture, mais plutôt comme un document programmatif dans lequel l'offre multimodale s'inscrirait en privilégiant les transports en commun ainsi que les mobilités douces vélo, marche à pied…
Monsieur le Maire informe que la collectivité dispose de 3 mois et donc jusqu'au 8 novembre pour délibérer et se prononcer pour ou contre ce PDMS.

Considérant qu'une non-réponse pour le 8 novembre 2025 équivaudrait à une acceptation, le conseil municipal se prononce unanimement en faveur du PDMS.

PASSAGE DE CREANCE EN NON-VALEUR : (Délibération N° 2025-041) :

Pour cette délibération, notre trésorier du centre des finances publiques de Barentin nous demande de régulariser et passer une créance de 333,97 € en perte. Il s'agit d'une famille qui a laissé « une ardoise » près des services périscolaires, depuis fin 2021 et qui se trouve en situation de surendettement et pour laquelle il convient d'abandonner la créance sur « ordre » du trésorier de BARENTIN.

Une seconde demande de Mr Seret concerne une créance qui se trouve dans les comptes depuis 2021 et concerne le parking en face l'école Ste Isabelle, pour une valeur de 0,01 €.

A l'unanimité le conseil municipal vote pour cette demande de passage de créances en non-valeur.

FUSION DE 2 REGIES : REGIE GLOBALE ET REGIE DU SOUVENIR (Délibération N° 2025-042) :

Au sein de notre collectivité il existe 2 régies. La régie globale utilisée pour encaisser tous les services scolaires et périscolaires puis la régie du souvenir, régie mise en place il y a des dizaines d'années, qui servait à encaisser le fruit de la vente de livres sur Limésy. La trésorerie nous demande de fusionner les 2 en une seule.
Le conseil municipal à l'unanimité est pour cette demande de fusion.

REACTUALISATION DES LOYERS MAISON DU BIEN-ETRE (Délibération N° 2025-043) :

En 2024 lors de l'ouverture de la maison du « bien-être » il avait été convenu avec nos différents locataires de bloquer les loyers durant 2 années, l'objectif étant d'aider à la pérennisation de leur activité professionnelle. La réactualisation devant s'effectuer pour la première fois en 2027. Ce point étant un élément oral et non écrit, qui n'avait pas été porté lors de l'établissement du bail, le trésorier nous demande de prendre une délibération actant cet état de fait. A partir du 01/01/2027 la première revalorisation des loyers aura lieux.
Le conseil municipal se prononce, à l'unanimité, pour cette revalorisation des loyers.

RECRUTEMENT SERVICE CIVIQUE POLE JEUNESSE (Délibération N° 2025-044) :

Monsieur Chemin explique qu'il y a la possibilité dans le cadre du pôle jeunesse de prendre un ou une jeune en service civique. Il / elle doit être âgé(e) de 16 à 25 ans, et doit s'engager volontairement dans une mission d'intérêt général pour une durée de 6 à 12 mois.
L'intérêt pour la commune est multiple :

- Apporter un renfort ponctuel
- Introduire une nouvelle dynamique et de favoriser le lien entre les jeunes du territoire et les services municipaux
- De valoriser l'engagement de la commune en faveur de la jeunesse et de la citoyenneté

D'un point de vue financier :

- Le volontaire est intégralement pris en charge par l'Etat via l'agence du service civique.
- La collectivité n'a donc aucune dépense liée à l'indemnisation.

Intérêt pour le jeune :
Acquérir une expérience au niveau de l'animation, découvrir le monde du travail.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'accepter cette demande de recrutement de service civique.

NOËL DES ENFANTS DES AGENTS DE LA COMMUNE (Délibération N° 2025-045)

Comme chaque année depuis maintenant quelques temps, nous avons la possibilité d'organiser avec les services de la communauté de communes Caux Austreberthe, une manifestation pour le Noel des enfants du personnel. Cette cérémonie d'arbre de Noel est limité aux enfants âgés de14ans maximum. Cette manifestation comporte une après-midi récréative, un gouter et la remise d'un cadeau à chaque enfant présent.

En 2025, nous demandons aux agents d'inscrire leurs enfants, seuls les enfants inscrits et présents pourront prétendre au cadeau. Le coût estimatif prévisionnel est de 110€ par enfant.

Il s'agit de se prononcer pour ou contre cette action en faveur des enfants des agents.

A l'unanimité le conseil municipal vote pour cette reconduction.

Aucune question ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.

CARCA-BOUCHER Valérie *(Absente excusée)*	CACHELEUX René	CHEMIN Jean-François
CLASTOT Florent	DUPUIS Jacqueline	FERCOQ Béatrice
GRENET Bénédicte *(Pouvoir à JF CHEMIN)*	HARDY Floriane	HUREL Raphaël
LEMAISTRE Florence	LIEBRAY Johann	MALHOUITRE Jean-Jacques
MAUROUARD Mathieu	NICAISE Sophie	NICOLLE Francis
Mme NICOLLE-SEHIER Virginie *(Pouvoir à F. HARDY)*	SENECHAL Bernard	TERNON Mathieu
VINCENT Zoé *(Pouvoir à B.SENECHAL)*		